

INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

I. INTRODUCTION (CLEFS DE LECTURE)

1.– LA SPÉCIFICITÉ DU TEXTE LITTÉRAIRE

1.1 – Texte littéraire et la communication

1.2 – Une communication particulière

2.– LA STRUCTURE DU TEXTE LITTÉRAIRE

2.1 – L'énoncé et l'énonciation

2.2 – Le discours

2.3 – Le récit

2.4 – Le discours rapporté

2.4.1 – Le discours direct

2.4.2 – Le discours indirect

2.4.3 – Le discours indirect libre

2.5 – La phrase

2.5.1 – La construction de la phrase

2.5.2 – Le rythme des phrases

3.– LES FAITS DE STYLE

3.1 – Les temps verbaux

3.1.1 – Le mode indicatif

3.1.2 – Le mode subjonctif

3.1.3 – Le mode conditionnel

3.1.4 – Le mode impératif

3.1.5 – Le mode infinitif

3.1.6 – Le mode participe

3.2 – Le lexique

- 3.2.1 – Le réseau lexical
- 3.2.2 – La dénotation et la connotation
- 3.3 – Les figures de style
 - 3.3.1 – Les figures d'analogie
 - 3.3.2 – Les figures d'opposition
 - 3.3.3 – Les figures de substitution
 - 3.3.4 – Les figures d'insistance
- 3.4 – Les sonorités
- 3.5 – Les registres de langue
- 3.6 – Le ton d'un texte
 - 3.6.1 – Le ton comique
 - 3.6.2 – Le ton tragique
 - 3.6.3 – Le ton pathétique
 - 3.6.4 – Le ton lyrique
 - 3.6.5 – Le ton épique
- 4.– LES TYPES DE TEXTE
 - 4.1 – Le texte narratif
 - 4.2 – Le texte descriptif
 - 4.3 – Le texte explicatif
 - 4.4 – Le texte argumentatif
- 5.– LE ROMAN
 - 5.1 – Introduction
 - 5.2 – Les origines du roman
 - 5.3 – Les genres romanesques
 - 5.4 – L'organisation du temps
 - 5.5 – L'organisation de l'espace

5.6 – Le point de vue du narrateur

5.7 – Les personnages

5.8 – La nouvelle

5.9 – Le conte

6.– LA POÉSIE

6.1 – La poésie ou la création du langage

6.2 – La versification

6.3 – Des mètres variables

6.4 – Comment compte-t-on les syllabes

6.5 – Les strophes

6.6 – Les rimes

6.7 – Les formes poétiques

6.8 – Les nouvelles formes de poésie

7.– LE THÉÂTRE

7.1 – Introduction

7.2 – Les règles classiques au nouveau théâtre

7.3 – Les règles classiques

7.4 – Les genres théâtraux

7.5 – La composition d'une pièce théâtrale

7.5.1 – Fonction

7.5.2 – Didascalie

7.5.3 – Formes du dialogue

7.5.4 – Parties de la pièce

7.5.5 – L'action

7.5.6 – Les personnages

7.5.7 – La mise en scène et l'espace théâtral

1.- LA SPÉCIFICITÉ DU TEXTE LITTÉRAIRE

Le mot « littérature » selon le dictionnaire dit que « les uvres écrites, dans la mesure où elles portent la marque de préoccupations esthétiques » (Le Petit Robert). C'est-à-dire, que les uvres littéraires sont des formes artistiques écrites caractérisées par des textes qui expriment une certaine idée du beau.

Cela explique pourquoi beaucoup des lecteurs éprouvent un plaisir esthétique en lisant des uvres (romans, poèmes, pièces de théâtre) écrites par des auteurs qui ne connaissent pas. Les uvres ont la seule fonction d'enrichir l'esprit et le message dépasse les limites du temps et d'espace. L'écrivain communique par le biais de la magie du langage comme le peintre se sert d'une toile et d'une palette de couleurs ou le sculpteur se sert d'un bloc de marbre.

Le texte littéraire se différencie des autres textes écrits mais il garde quand même sa caractéristique de message écrit, qu'il faut décoder et sûr tout, l'apprécier en tant qu'uvre esthétique. La fonction du lecteur est aussi importante que celle de l'auteur et pour bien apprécier une uvre littéraire il faut apprendre les mécanismes principaux de l'écriture et les stratégies de lecture.

1.1.- Texte littéraire et la communication

Tout texte écrit a une fonction essentiellement communicative. L'auteur du texte écrit dans un but qui peut varier selon les circonstances (raconter, décrire, informer), et dans ce sens l'uvre littéraire, est aussi un acte de communication qui se fait entre l'émetteur (énonciateur) et le récepteur (destinataire).

Comment la situation de communication d'un texte littéraire se différencie-t-elle d'un texte non littéraire ? Pour établir cette différencie on va analyser les éléments spécifiques de la communication littéraire par rapport aux autres formes de communication.

L'émetteur est la personne qui transmet le message au récepteur. Le récepteur est la personne à laquelle le message est destiné. Le canal est le moyen de communication utilisé. Finalement, le code est ce qui permet de comprendre le message et pour qu'il y ait il est indispensable que le récepteur puisse comprendre le code utilisé par l'émetteur.

	MESSAGE	
ÉMETTEUR	CANAL	RÉCEPTEUR
	CODE	

1.2.- Une communication particulière

La situation de communication d'un texte littéraire est souvent indirecte. Les détails du message peuvent concerner des événements, des situations, des lieux ou des périodes que le lecteur ne connaît pas directement.

En effet les écrits littéraires appartiennent les plus souvent au domaine de la fiction. Même la poésie lyrique est une reconstruction subjective de la réalité à travers de la magie du langage. Est en général les écrivains qui décrivent un certain milieu dans leurs uvres recréent en réalité ce milieu en lui donnant une valeur intemporelle. Ce qui explique la valeur universelle de certains chefs-d'uvre.

En ce qui concerne l'émetteur il faut dire que même si l'écrivain est concrètement l'émetteur du message il se cache généralement soit derrière un narrateur soit dans le rôle des personnages joués sur scène par des acteurs. L'émetteur s'identifie à l'auteur sans intermédiaires uniquement dans la poésie quand celle-ci est l'expression de ses sentiments. Le récepteur n'est pas le lecteur lui-même parce que le message peut s'adresser à un personnage fictif ou réel particulier.

Les moyens d'interprétation sont multiples et on peut distinguer deux tendances principales :

- Il consiste à situer le texte dans son contexte historique, social, littéraire en tenant compte de la vie de l'auteur, de son évolution (histoire de la littérature).
- On peut considérer l'œuvre telle qu'elle est, en analysant ses aspects stylistiques formels avant de connaître ou d'examiner son contexte.

2.- LA STRUCTURE DU TEXTE LITTÉRAIRE

2.1.- *L'énoncé et l'énonciation*

On appelle énoncé tout message écrit ou oral qui a un sens produit par un émetteur ; et énonciation c'est l'action de produire un énoncé.

La situation d'énonciation représente l'ensemble de repères (indications) qui permettent d'identifier la présence de l'émetteur et le cadre spatio-temporel dans lequel l'énoncé a été produit.

Pour mieux identifier ces repères on classe les énoncés en deux catégories : le discours d'une part et le récit d'autre part. En général, dans le discours, l'émetteur parle de quelque chose au contraire que dans le récit il raconte des événements.

Savoir reconnaître si un énoncé représente un discours ou un récit aide à mieux définir la situation de communication ainsi que les intentions de l'émetteur.

2.2.- *Le discours*

Les textes qui expriment un discours sont généralement des commentaires, des explications, des argumentations, des lettres, des journaux intimes, des dialogues, etc.

Dans un discours, l'émetteur annonce sa présence et précise sa relation avec le récepteur par l'emploi de pronom personnel de la première et deuxième personne. Il est possible de connaître l'opinion de l'émetteur à travers la présence d'éléments tels que des verbes d'opinion, des verbes qui expriment une probabilité, l'emploi du conditionnel, certains adverbes (sincèrement, franchement), des adjectifs employés dans un sens péjoratif ou mélioratif, il y a aussi des exclamations et des interrogations, etc.

D'autre part, les indicateurs de temps et de lieu se réfèrent à la situation d'énonciation (ici, maintenant). Pour comprendre pleinement la valeur de ces indicateurs, il faut connaître le présent de l'émetteur et le lieu où se trouve.

Les temps verbaux les plus utilisés sont le présent de l'indicatif, le passé composé et le futur.

2.3.- *Le récit*

Le récit est un type d'énoncé qui est présent sur tout dans les romans, les contes, les nouvelles, les biographies, les autobiographies, les fables. Dans un récit, l'émetteur se limite à raconter des faits, des événements sans intervenir dans l'énoncé. Il ne s'adresse pas au récepteur qui est absent lui aussi.

En ce qui concerne aux pronoms personnels, ils sont utilisés à la troisième personne du singulier et du pluriel. Même si le « je » apparaît, il s'agit soit d'un narrateur fictif, soit de l'émetteur lui-même qui se fait l'objet de la narration. Il arrive souvent que discours et récit alternent dans un même texte. Dans un discours cette alternance peut arriver quand l'émetteur désire préciser sa pensée en racontant une histoire ou un épisode significatif. Et dans un récit, l'émetteur peut sentir la nécessité de s'adresser au lecteur pour lui expliquer un

fait, une opinion ou bien tout simplement pour interrompre le récit et faire du lecteur une partie prenante de l'histoire.

Dans un récit, l'opinion de l'émetteur est absente. Les indicateurs de lieu et de temps se réfèrent aux événements racontés. Pour comprendre pleinement la valeur de ces indicateurs il est nécessaire de connaître l'histoire racontée.

Les temps verbaux les plus utilisés sont le passé simple, le présent de narration (ou présent historique), l'imparfait (pour marquer la durée et la répétition et la description) et le plus-que-parfait de l'indicatif.

2.4. – *Le discours rapporté*

On appelle discours rapporté l'ensemble des techniques d'écriture qui permettent de rapporter, répéter ou citer la parole de quelqu'un dans un énoncé. Pour comprendre le sens de l'énoncé, le lecteur doit toujours se demander qui parle et à qui s'adresse-t-il ?

En général on peut diviser les formes de discours rapporté en :

- Discours direct : *Il se disait : « Elle n'est pas là ».*
- Discours indirect : *Il se disait qu'elle n'était pas là.*
- Discours indirect libre : *« Elle n'était pas là ».*

2.4.1. – *Le discours direct*

Dans le discours direct, les paroles prononcées sont rapportées telles quelles. Ce discours est facile à reconnaître grâce aux caractéristiques suivantes :

- Verbe de parole (dire, demander) ou verbe de pensée (se dire) qui introduit les paroles prononcées.
- L'inversion sujet-verbe (dit-il) est présente si ce verbe est placé après le discours du personnage.
- La ponctuation présente : les deux points, les guillemets ou un tiret.

Quand on trouve des passages au style direct dans un récit, on parle généralement de dialogue et il faut distinguer le dialogue dans un texte théâtral de celui d'un récit parce que dans le théâtre, n'est pas un fait de style mais il obéit à la nécessité du genre.

2.4.2. – *Le discours indirect*

Dans le discours indirect, le parole de celui qui parle n'est pas rapporté telle qu'elle mais elle est reproduite par le narrateur. Les marques du discours direct sont absents et sont remplacées par une conjonction (que, si) qui introduit une subordonnée. Les paroles citées subissent des transformations grammaticales parce que le discours doit s'adapter à la situation spatio-temporelle du locuteur.

2.4.3. – *Le discours indirect libre*

Ce type de discours est le plus difficile à repérer dans un texte. Il s'agit d'une forme intermédiaire entre le discours direct et le discours indirect. Ce type de discours ne présente ni signes de ponctuation particuliers ni verbes introducteurs de pensée ou de parole.

Il se distingue du discours indirect parce qu'il est représenté par une proposition indépendante et pas par une subordonnée. Il ressemble plutôt au discours direct mais sans être introduit par un verbe de parole.

Ce discours permet à l'auteur de garder une certaine distance de parole reproduite, mais au même temps, de

rendre l'état d'âme des personnages de façon direct sans intermédiaires.

Il s'agit d'un style que l'on trouve souvent dans l'œuvre de Flaubert (XIX^e siècle) et plus récemment dans les romans où l'auteur désire transporter le monologue intérieur des personnages.

2.5. – *La phrase*

2.5.1. – *La construction de la phrase*

Dans un texte littéraire la construction de la phrase est un fait de style parce qu'il détermine le rythme. En effet, l'auteur manipule le langage pour donner à son œuvre, selon le cas, une idée de lenteur, de rapidité, de mouvement, de rupture, etc. On peut en général classer les types de phrases en plusieurs catégories :

- *La phrase simple* : elle est composée d'un groupe sujet plus un groupe verbal plus des compléments du verbe. Cette phrase, on la trouve facilement dans tous les types de textes, et en particulier dans les textes explicatifs. La présence de plusieurs phrases de ce type contribue à accélérer le rythme du texte.
- *La phrase nominale* : dans ces phrases, le groupe verbal est absent et la phrase repose sur un nom. En tant qu'élément du style, elle contribue à accélérer le rythme ou bien à souligner certaines exclamations.
- *La phrase verbale complexe* : elle est composée d'une proposition principale plus une ou plusieurs propositions subordonnées. On trouve ce type de phrases dans tous les textes et l'analyse de ses éléments est indispensable pour caractériser le style de l'auteur. En général ce type de phrases ralentit le rythme du texte.
- *La période* : c'est une phrase très longue qui comprend plusieurs propositions. On la trouve principalement dans les textes argumentatifs ou dans le style chez certains écrivains.

2.5.2. – *Le rythme des phrases*

L'influence de la structure de la phrase sur le rythme varie selon le type de texte et la situation d'énonciation. Mais on peut distinguer des rythmes bien définis, comme par exemple :

- *Le rythme binaire* : quand la phrase est divisée en deux parties de la même longueur. Il en résulte un effet de symétrie qui permet de mieux souligner l'opposition entre deux idées bien différentes.
- *Le rythme ternaire* : quand la phrase est divisée en trois parties de la même longueur et même construction. Le rythme souligne parfois la simultanéité.
- *Le rythme énumératif* : les effets varient selon les éléments énumérés. Si il énumère de noms, l'effet produit est une abondance ou bien une intention didactique. S'il s'agit d'une énumération des adjectifs, l'effet produit c'est un souci de précision. Et s'il y a une énumération des verbes, l'effet c'est de mouvement, de dynamisme et de rapidité.

3. – LES FAITS DE STYLE

3.1. – *Les temps verbaux*

Les indicateurs verbaux d'un texte représentent un fait de style très important parce que chaque verbe donne des informations implicites (sous-entendues) sur la situation d'énonciation.

3.1.1. – Le mode indicatif

Les temps verbaux qui appartiennent au mode indicatif indiquent des actions « réelles » :

- *Le présent* : ce temps peut correspondre soit à une action qui est en train de se faire au moment de l'énonciation, soit à une action passée si le présent est employé à la place du passé simple, et en ce moment là, on parle de « présent de narration » ou de « présent historique ». Le présent peut aussi exprimer une vérité générale ou absolue. En plus, on peut quelquefois trouver un présent de l'indicatif dans un énoncé au passé si l'auteur désire rendre l'action plus dramatique ou simplement attirer l'attention du lecteur sur un certain événement ou une certaine situation.
- *Le passé simple* : ce temps indique une action ponctuelle qui a eu lieu à un moment précis du passé. C'est le temps que les écrivains utilisent suivent dans le récit pour raconter des événements. Utilisé avec l'imparfait, le passé simple est le temps des actions et l'imparfait sert à décrire.
- *Le passé composé* : ce temps a une fonction semblable à celle du passé simple. On le trouve dans les dialogues quand l'écrivain utilise une langue proche de ceux qui parle (des personnages) ; ou bien dans le récit où l'auteur décide de l'employer à la place du passé simple.
- *L'imparfait* : ce temps se différencie du passé simple car qu'il n'indique pas le commencement d'une action dans le temps, mais il souligne la durée et la répétition. C'est pour quoi on l'utilise sur tout pour la description ou pour raconter des événements qui se répètent dans le temps. L'alternance du passé simple avec l'imparfait indique des moments différents dans l'énonciation.
- *Le plus-que-parfait* : il indique une action antérieure au moment de l'énonciation.

3.1.2. – Le mode subjonctif

Contrairement à l'indicatif, le subjonctif n'exprime pas une action réelle mais plutôt un souhait, un sentiment, un doute, un ordre. On le trouve principalement dans les subordonnés.

3.1.3. – Le mode conditionnel

Les fonctions du conditionnel sont nombreuses. Il peut indiquer :

- Une action possible ou imaginaire.
- Une anticipation par rapport au moment de l'énonciation (futur dans le passé) : elle a dit qu'elle finirait dans la matinée.
- Il peut exprimer aussi un souhait.
- Et finalement, le fait que l'émetteur ne prend pas une opinion à son compte.

3.1.4. – Le mode impératif

C'est le temps qu'on utilise pour exprimer un ordre ou une prière et il marque dans la plupart des cas une exclamation ou une injonction.

3.1.5. – Le mode infinitif

C'est un mode impersonnelle qui dépends généralement d'un verbe conjugué. Mais s'il est employé seul on parle d'« infinitif de narration » et il exprime une action ou un ordre.

3.1.6. – Le mode participe

Il est aussi un mode impersonnelle. Employé au présent (participe présent) indique une action qui est en train de se dérouler et il faut rappeler à ce propos que le participe remplace souvent une proposition relative (c'est un tableau représentant la Nativité). S'il est employé au passé (participe passé), il exprime une action accomplie. Dans le cadre du gérondif, le participe peut en outre être l'équivalent d'une subordonnée circonstancielle.

3.2. – *Le lexique*

L'analyse du lexique est très importante pour comprendre le sens du texte et pour apprécier l'effet poétique. Les mots dont l'auteur se sert pour s'exprimer ne sont jamais le fruit du hasard, mais le résultat d'une recherche esthétique.

3.2.1. – *Le réseau lexical*

Les réseaux au champ lexical représentent un ensemble des mots qui appartiennent au même thème ou qui évoquent ce thème. La présence d'un seul champ lexical ou, au contraire, le mélange de plusieurs réseaux dans un texte, nous donne des informations très importantes sur les intentions et les sentiments de l'auteur.

La variété des champs lexicaux que l'on peut trouver est immense. Ce pendant, on peut essayer d'indiquer quelques repères ou le classement et l'analyse de ces réseaux en tenant compte des effets de style recherchés par l'auteur.

Selon les intentions de l'auteur, la caractéristique du champ lexical employé, est d'un façon générale, sont les suivantes :

- Si l'auteur décide expliquer, décrire quelque chose de manière neutre et technique, il utilise un vocabulaire aussi précis que possible.
- Si l'intention de l'auteur est l'expression de ses sentiments et de ses impressions, dans ce cas, il peut faire appel au réseau des sens (le toucher, l'odorat, le goût, la vue et l'ouïe) ou bien des sentiments. Les verbes qui indiquent le mouvement ou l'immobilité sont très importants aussi ou bien les champs lexicaux qui se réfèrent aux quatre éléments (l'air, la terre, le feu, l'eau).
- Si l'auteur recherche un effet poétique, cette recherche se caractérise souvent par le recours à des champs lexicaux qui n'ont pas rien à voir avec le thème traité. Dans ce cas, l'effet poétique est créé par le contraste entre le thème abordé et le lexique utilisé. C'est-à-dire, l'effet poétique est créé uniquement grâce au lexique.

3.2.2. – *La dénotation et la connotation*

Quand on examine le texte, il faut tenir compte non seulement du sens objectif et explicite des mots, mais aussi de leur signification subjective et implicite.

La dénotation représente le sens explicite d'un mot, c'est-à-dire, le sens qui est donné par le dictionnaire et qui est compris par tous ceux qui parlent la langue.

La connotation indique au contraire le sens implicite, la valeur subjective d'un mot, c'est-à-dire, l'ensemble des suggestions que ce mot provoque quand il est associé à d'autre réalité. Donc, les textes littéraires sont généralement connotatifs parce qu'ils ne se limitent pas à donner des informations neutres et objectives, mais ils présentent une langue employée par l'auteur de façon subjective, avec des associations culturelles, thématiques, appréciatives

3.3. – Les figures de style

On appelle figures de style les procédés à travers lesquelles l'auteur attire l'attention du public, grâce à des « tropes » (déplacement en grec) du langage qui constituent des associations qui ne sont pas logiques. En effet, pour l'écrivain, la langue n'est pas seulement un instrument de communication, mais aussi, un moyen de création artistique dont le sens n'est pas dit de façon immédiate, mais à travers les figures. Par exemple : « verser de sang » (tuer, assassiner) ; cette expression représente une manière de dire les choses, en déplaçant l'attention, c'est-à-dire, en faisant un détour, un trope.

La figure appartient à la rhétorique, c'est-à-dire, l'art de bien parler une discipline, que les grecs, en particulier Aristote dans sa Poétique, en définissent depuis longtemps.

Les figures stylistiques peuvent être classifiées en :

3.3.1. – Les figures d'analogie

- La comparaison : à travers cette trope, on assimile un champ lexical à une autre et on rapproche la réalité en employant un terme de comparaison (comme, pareil à, tel). « Être têtu comme une mule ».
- La métaphore : contrairement à la comparaison, la métaphore rapproche des champs lexicaux différents sans utiliser des termes de comparaison. La métaphore représente un écart dans l'énoncé à cause de l'incompatibilité logique entre les termes qu'il associe. Cette figure crée des rapprochements inattendus qui frappent l'imagination. Tous les mots peuvent s'employer métaphoriquement. La métaphore peut indiquer le passage d'une chose animée à une autre chose inanimée. « Cet homme est un renard ».
- La personnification : on parle de personnification quand on attribue des caractéristiques humaines à des choses, à un animal ou une autre personne. On peut trouver une personnification des objets ou des animaux. Dans les Fables de la Fontaine (XVII^e siècle), ou dans les contes de Perrault.

3.3.2. – Les figures d'opposition

- L'antithèse : elle met en relation deux mots de sens contraires à l'intérieur du même énoncé. « Ce voyais là ce rien que nous appelons tout » (V. Hugo, La légende des siècles).
- L'oxymore : il rapproche, dans la même unité grammaticale, deux mots opposés et crée une image neuve. « Cette obscur clarté qui tombe des étoiles » (Corneille, Le Cid).
- Le chiasme : il consiste à faire suivre deux expressions symétriques où les mêmes éléments syntaxiques sont invertis. « leur forme était semblable, et semblable la danse » (Vigny, Le mort du Lonys).

3.3.3. – Les figures de substitution

- La métonymie (« changement de nom ») : il consiste à remplacer un mot par un autre mot qui se rapproche du mot substitué par un lieu de contiguïté (la cause pour l'effet ou vice-versa ; le contenant pour le contenu ; le nom de lieu où l'objet a été produit). « Ameuter la ville » (par les habitants).
- La synecdoque (« compréhension simultanée ») : il s'agit d'une forme particulière de métonymie qui consiste à désigner quelque chose à travers une partie de la chose elle-même. « la voile » (par le bateau)
- La périphrase : elle consiste à décrire un objet sans le nommer directement à travers une tournure.

« Des appartements d'une extrême fraîcheur où l'on était jamais incommodé du soleil » (Voltaire, Candide).

- L'euphémisme : cette figure remplace un autre mot qui a souvent des connotations négatives pour atténuer son sens. « Il n'est plus » (par il est mort).

3.3.4. – Les figures d'insistance

- La répétition : elle consiste à répéter le même mot pour souligner son importance. « Waterloo ! Waterloo ! Waterloo !...morne plaine » (Hugo, Les Châtiments).
- L'accumulation : elle est une série de mots de la même nature, séparés par des virgules. « Gloire, jeunesse, orgueil, biens que la tombe emporte » (Hugo, Les Chants du Crépuscule).
- L'anaphore : elle consiste à répéter le même mot au début d'un vers ou d'une phrase ou d'un paragraphe.
- L'hyperbole : on emploie des termes exagérés par rapport à ce dont on parle. « Verser des torrents de larmes ».
- La gradation : il consiste à énumérer des termes dont l'intensité peut être croissante ou décroissante. « Je me meurs, je suis mort, je suis enterrée » (Molière, L'Avare).

3.4. – Les sonorités

Le style est composé non seulement de mots qui forment des figures particulières, mais aussi de sons qui, dans la prose ou dans la poésie, contribuent à suggérer des effets et à nuancer le sens de l'énoncé. Parmi les différents types de sonorité, on distingue :

- La rime : répète le même son à la fin de deux ou plusieurs vers. On parle de rime intérieure quand le son est répété au milieu et à la fin vers.
- L'allitération : quand le même son formé par des consonnes revient dans des mots voisins. L'effet produit varie en fonction des lettres répétées :
 - P, T, K, B, D, G : ils donnent une impression de bruit, de dureté.
 - R : les sonorités vibrantes suggèrent une impression de force et de roulement.
 - L, FL, FR, V, M, N, F : les sonorités liquides donnent une idée de douceur et de calme.
 - S, Z, CH, J : les sonorités sifflantes suggèrent des bruits faibles, le sifflement et la colère.
- L'assonance : il est la répétition des voyelles :
 - A, E, I, O, U, É, AI : ils donnent une idée de netteté, de clarté, de légèreté.
 - AN / EN, IN, OIN, UN, AU, OU, EU : ils suggèrent une idée de pesanteur, de lenteur et de tristesse.

3.5. – Les registres de langue

Le français parlé se distingue du français écrit ; mais le français écrit présente parfois des différences remarquables. Le même message peut, donc, être formulé de plusieurs façons selon le contexte et la situation de communication, et selon les intentions de l'auteur.

Le type de langage dépend en effet du registre que l'auteur du message a choisi d'employer. On peut définir le registre de langue comme un ensemble des caractères particuliers qui appartiennent à une situation de communication bien déterminé qui dépend du milieu de la culture, de l'âge et du contexte dans laquelle cette

communication a lieu. Donc, il existe plusieurs types des registres et un texte peut présenter un mélange des registres.

On distingue trois types des registres principaux :

- **LE REGISTRE COURANT** : il est simple et structuré de façon à pouvoir être compris de tout le monde. Donc l'expression est claire et correcte. Le vocabulaire est usuel et ne présente pas des grosses difficultés. L'auteur cherche simplement à transmettre une information. Les termes appartiennent au français courant, c'est-à-dire, il n'y a pas des mots familières ni de termes techniques ou scientifiques trop compliqués. Les phrases sont construites de façon claire et la ponctuation est régulière. Ce type de registre est présent dans un grand nombre de situations de communication écrites. (Par exemple : articles des journaux, romans, pièces de théâtre). Dans la langue parlée, c'est le registre qu'on utilise normalement. (Par exemple : à la télévision, à la radio, avec les personnes qu'on ne connaît pas assez pour l'emploi du registre familier).
- **LE REGISTRE FAMILIER** : Il est courant à la langue parlée pour des conversations de la vie quotidienne, en famille, entre amis ou entre des personnes qui appartiennent au même milieu. Dans le dernier cas, on parle aussi de « français argotique ». Dans la langue écrite on utilise ce registre quand l'auteur veut représenter une situation de façon réaliste. (Par exemple : faire parler un personnage qui s'adresse à des parents ou à des amis). Le vocabulaire appartient à la langue parlée. Les termes sont répétitifs et suivent abrégés. Les phrases sont incomplètes. Il y a souvent des interruptions et des répétitions parce que la langue écrite essaie de reproduire la langue parlée. Les temps verbaux utilisés appartiennent surtout à l'indicatif. On trouve en particulier le présent, le futur et le passé composé. Dans la langue écrite, la langue familière veut reproduire fidèlement des situations de communication ou bien pour frapper l'attention du lecteur qui appartient à une certaine catégorie de personne (par exemple, les jeunes).
- **LE REGISTRE SOUTENU** : c'est le registre de la langue écrite et cultivé que recherche souvent la beauté du style et traduire des pensées complexes et profondes. Il utilise un vocabulaire riche, soigné, précis et recherché. Les phrases sont construites de façon extrêmement complexe, avec beaucoup des subordonnés. Tous les temps verbaux sont utilisés et même le subjonctif imparfait (il a presque disparu dans le français courant et familier).

3.6. – *Le ton d'un texte*

Il est représenté par un ensemble de caractéristiques qui créent chez le lecteur une réaction particulière : le rire, la tristesse, une révolte, une émotion

3.6.1. – *Le ton comique*

C'est un ton qui caractérise le texte, qui provoque l'amusement du lecteur. Les procédés pour donner un ton comique à un texte sont nombreux, mais les plus importants sont les suivants :

- **L'humour** : il souligne les aspects drôles ou comiques de la réalité et on parle d'humour noire si l'on met en évidence des détails à la fois bizarres et macabres ou cruelles.
- **L'ironie** : il est un procédé par lequel on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Pour cela, on utilise souvent des antiphrases, c'est-à-dire, des figures de style dans lequel on emploie un mot dans un sens contraire à sa véritable signification.
- **La satire** : elle est la critique de quelqu'un ou de quelque chose pour mettre en relief l'aspect ridicule des actions d'un personnage ou d'une certaine situation.

- La parodie : c'est l'imitation burlesque d'un uvre littéraire célèbre, et de manière plus général, la parodie peut représenter l'imitation de quelqu'un, de ses discours
- L'absurde : il est l'association de propos qui n'ont aucun lieu logique et qui sont contraires au sens commun. Il y a parfois un fort contraste entre la forme (une apparence sérieuse) et le contenu, qui n'a pas de sens.

Ces procédés s'appuient sur les jeux des mots, calembours (fondé sur une similitude des sons et qui le sens est différent), des mots inventés ou modifiés, des exagérations, des comparaisons amusantes ou, enfin, un mot de double sens.

3.6.2. – *Le ton tragique*

Il est celui qui exprime un sentiment de pessimisme extrême et de désespoir. L'auteur communique au lecteur sa conviction qu'il n'y a plus de solution possible. Les réseaux lexicaux concernent sur tout la mort, le destin, la passion, la souffrance et l'héroïsme.

3.6.3. – *Le ton pathétique*

Avec ce ton, l'auteur veut susciter chez le lecteur des sentiments de pitié et d'attendrissement. Quelques fois le texte parvient même à émouvoir le lecteur jusqu'aux larmes. Les textes avec un ton pathétique sont caractérisés par des mots qui expriment la douleur, le désespoir, et il peut y avoir aussi des nombreuses lamentations et des exclamations.

3.6.4. – *Le ton lyrique*

Le ton lyrique est celui à travers lequel l'auteur fait partager au lecteur son état d'âme en laissant libre cours à l'expression des sentiments personnels et de ses émotions les plus intimes. Le lecteur partage ses sentiments car ceux-ci sont à la fois personnels et communs à tous les hommes.

Le genre lyrique, qui exprime des sentiments personnels, s'oppose au genre épique, qui est centré sur les sentiments et les gestes héroïques. Il est présent surtout en poésie et se caractérise par l'emploi de la première personne (je, nous) et de la deuxième personne (tu, vous). Le lexique concerne surtout les sentiments, c'est-à-dire, les regrets, la nostalgie, l'amour, la passion, la jalousie, la joie, la tristesse, le désespoir, la solitude. La construction des phrases comprend des nombreux points d'exclamation ou d'interrogation.

3.6.5. – *Le ton épique*

Il souligne les dimensions héroïques et exceptionnelles d'un événement où il y a plusieurs personnages auxquels s'attribuent des dimensions extraordinaires et symboliques.

Il s'oppose au ton lyrique parce qu'il ne contient pas des références aux sentiments intimes. Il se caractérise par les recours, un grand nombre des superlatifs et des métaphores.

Les termes collectifs sont également présents ainsi que les exemples de personnification de la nature. Quelques fois il y a aussi l'intervention du merveilleux.

4. – LES TYPES DE TEXTE

4.1. – *Le texte narratif*

(*) Revoir au thème consacré au roman (dossier 5)

Bal, M. ; *Narratologie*, 1984.

Genette, G. ; *Figures III*, 1972, Seuil, Paris.

La fonction d'un texte narratif est de raconter un ou plusieurs événements. Il peut s'agir d'un récit réel ou imaginaire. Ce genre de texte informe le lecteur sur une série d'événements qui se sont produits dans le temps.

Un texte narratif peut avoir aussi une fonction documentaire (fait divers, événements historiques) ou une fonction symbolique (par exemple : contes, fables la démonstration d'une règle de moral). Finalement, il peut avoir une fonction argumentative, si le récit aide à soutenir une thèse.

4.1.1. – L'organisation

Le texte narratif s'organise autour de l'écoulement du temps, mais la succession temporelle n'est pas toujours régulière. En effet, cette succession peut suivre l'ordre chronologique des événements. Mais il peut présenter des anticipations appelées « prolepses », qui annoncent des événements qui se produiront plus tard dans l'histoire, ou bien ils peuvent anticiper le résultat d'un événement avant de raconter les faits. Finalement, il peut présenter des retours en arrière (« analepses »), par lequel on évoque des événements qui ont précédé les faits racontés.

4.1.2. – La durée

La durée est la vitesse ou le rythme narratif, qui est variable selon l'importance que l'auteur donne aux événements racontés. Il y a donc, des faits qui sont racontés en quelques lignes et d'autres auxquels le narrateur consacre plusieurs pages. Les mouvements narratifs les plus importants sont :

- Le sommaire : il est une narration de plusieurs jours, mois, années résumés d'existence d'un personnage.
- La pause : c'est quand le récit s'arrête pour laisser la place normalement à la description.
- L'ellipse : c'est un temps éliminé de l'histoire avec un saut dans le temps, qui fait passer sous silence des événements sans importance.
- La scène : normalement, c'est le dialogue des personnages qui interrompent le récit.

4.1.3. – La fréquence

Il est la capacité de répétition du récit. On trouve deux types. Le premier est le récit singulatif, où nous sommes racontés « n » fois ce qui s'est passé « n » fois. Le deuxième est le récit itératif, qui consiste à raconter une seule fois ce qui s'est passé « n » fois.

4.1.4. – Le lexique

Il présente généralement beaucoup des mots et des expressions concernant le temps. Le choix de ces expressions dépend du point de vue du narrateur, selon que le narrateur situe les événements par rapport au temps du récit ou du moment où il se situe lui-même. Certaines expressions du temps peuvent varier.

En général, pour souligner les différents moments du récit, nous trouverons des expressions tels que : « en suite, après, lorsque, quand, à ce moment là ». Pour souligner le retour en arrière, nous pouvons trouver expressions tels que : « avant, hier, la semaine dernière, autre fois ». Et pour souligner les ellipses : « le lendemain, une semaine plus tard, quelques années plus tard ».

Finalement, par rapport aux caractéristiques grammaticales, on trouve une succession des phrases, parfois courtes, avec beaucoup des verbes. Les temps verbaux utilisés sont surtout le passé simple, le passé composé

(si la langue utilisée appartient au registre courant) ou le présent de narration. Ces temps verbaux indiquent des actions ponctuelles, en général ; contrairement à l'imparfait de l'indicatif, qui caractérise la description et souligne la durée et la répétition. Il est important de remarquer le changement du temps à l'intérieur d'un texte pour distinguer le passage narratif des passages descriptifs, informatifs, argumentatifs, etc. On peut trouver des verbes d'action pour indiquer le mouvement, le dynamisme des personnages ou pour indiquer l'action.

4.2. – Le texte descriptif

Hamon, Ph. ; Du descriptif.

La fonction d'un texte descriptif est celle de représenter ce que le lecteur ne voit pas (lieu, objet, animal, paysage). Ce type de texte cherche à produire dans le esprit du lecteur une image à travers un ensemble des procédés d'écriture.

4.2.1. – L'organisation

Le texte descriptif s'organise autour d'un thème principal avec des repères spatiaux et temporels, et des mots qui appartiennent au même champ lexical.

4.2.2. – Les types de description

La description peut être documentaire quand le narrateur veut donner une description réaliste et détaillée. Elle peut être aussi inventaire si le narrateur veut donner aussi précise que possible (même dans un texte fictif). Finalement, il s'agit d'une description subjective quand la description a une valeur émotive ou sentimentale et l'écrivain se limite à souligner certains détails de la réalité qu'il veut faire connaître au lecteur.

4.2.3. – Caractéristiques lexicales

Le vocabulaire appartient au même réseau lexical du thème développé et il peut y avoir des mots techniques concernant l'objet décrit. La description est introduite par un verbe de perception qui signale l'un des cinq sens. Finalement, les procédés de style les plus utilisés sont surtout la comparaison, la métaphore et l'énumération.

4.2.4. – Caractéristiques grammaticales

Le texte peut présenter des nombreux repères spatiaux sous forme d'adverbes ou prépositions de lieu. Il peut avoir aussi des nombreux adjectifs qui décrivent les dimensions de l'objet, de la personne, du lieu ou qui décrivent l'aspect physique ou caractère d'une personne.

Le temps de la description est l'imparfait de l'indicatif. Mais on peut trouver aussi le présent de l'indicatif pour souligner une description générale et intemporelle (« Mam est belle en ce temps-là », Le Clézio, Le Chercheur d'or).

4.3. – Le texte explicatif

Le texte explicatif a le but soit d'apporter des informations au lecteur ou modifier ou élargir ses connaissances.

Il peut se trouver à l'intérieur d'un texte d'un autre genre ou bien constituer un message indépendant. Il peut y avoir des passages de type explicatif à l'intérieur d'un récit quand l'auteur désire informer le lecteur des détails importants pour comprendre des aspects de l'histoire racontée.

Ce type de texte peut avoir une simple fonction informative (transmettre un bref message) ou bien une

fonction didactique (transmettre au lecteur des informations plus détaillées à propos d'un certain sujet).

4.3.1. – L'organisation

Il s'organise autour d'un thème dont l'auteur développe des aspects qui peuvent intéresser le lecteur. Souvent le texte peut concerner aussi des sous-thèmes liés au thème principal.

4.3.2. – Caractéristiques lexicales

Ce type de texte se caractérise par un vocabulaire spécialisé propre au domaine dont on parle. Pour faciliter la compréhension du message on peut utiliser des synonymes, des périphrases, des comparaisons, et aussi des termes qui appartiennent à un domaine moins spécialisé.

4.3.3. – Caractéristiques grammaticales

Le texte explicatif concerne normalement une réalité générale. Le temps verbal utilisé est donc le présent. Les phrases sont organisées de façon simple avec peu des subordonnés. On peut trouver aussi la forme impersonnelle et des nombreux liens logiques qui marquent la cause, la conséquence, le but et la concession.

4.4. – Le texte argumentatif

Ce type de texte veut prouver une opinion d'une thèse et à la fin, combattre une idée en exposant ses défauts. Le destinataire du message doit posséder certaines notions pour comprendre la thèse de l'argumentateur, c'est-à-dire, l'émetteur du message.

Ce texte peut avoir une double fonction. D'abord, ce de persuader, si l'argumentateur essaie de convaincre le récepteur (par exemple dans un discours politique), ou bien engager une polémique si l'objectif du narrateur est celui de ridiculiser son adversaire en montrant les défauts de sa thèse.

4.4.1. – L'organisation

Il concerne un thème sur lequel l'argumentateur donne son opinion et se développe à partir d'un raisonnement logique autour de la thèse que l'on veut défendre ou combattre.

Dans les messages de type publicitaire et politique, on fait souvent appel aux émotions du récepteur. La thèse ou l'opinion peut être citée de façon explicite ou bien sous-entendue (de façon implicite).

Le raisonnement logique peut s'appuyer sur la déduction ou l'induction, l'analogie, l'opposition ou sur le raisonnement causal.

4.4.2. – Caractéristiques lexicales

Ce type de texte présente des verbes et des expressions qui indiquent l'affirmation et l'opinion, l'observation et la constatation. On trouve également des nombreux liens logiques qui marquent l'hypothèse, la cause, la concession, la conséquence et l'opposition. Il faut tenir compte aussi des connotations (du sens particulier qu'un mot ou énoncé peut prendre dans le contexte du discours).

4.4.3. – Caractéristiques grammaticales

Puis qu'il s'agit d'un message entre un émetteur et un récepteur, ce type de texte est souvent caractérisé par des pronoms personnels et en particulier ce de la première et de la deuxième personne. Le temps verbal dominant est le présent indicatif intemporel, le plus indiqué pour exprimer une opinion générale. Puis qu'on utilise

souvent des verbes d'opinion et de lien logique qui marquent la concession, la conséquence, l'hypothèse le temps et le mode de la subordonnée peut être autre que le présent indicatif.

5.- LE ROMAN

Bourneuf, Roland, Réal-Ouellet; Le Roman, (1982 ?) – Traduction en espagnol d'Enric Sillà, 1985.

Bal, M. ; Narratologie.

5.1.- Introduction

Le roman est un genre multi-forme parce qu'il se présente sous des formes très diversifiées et donc, difficiles à définir. Mais si l'on essaie de décrire ce genre littéraire à partir de ses caractéristiques les plus générales, on peut dire qu'un roman est un récit en prose assez long qui présente une série d'aventures fictives.

Mais malgré son caractère de fiction, le roman met en scène, selon le cas, des lieux réels, des événements historiques, ainsi que des personnages vraisemblables et qui ont généralement une épaisseur psychologique.

Les rapports du roman avec la réalité sont complexes. Le roman imite ou transpose le réel à partir du point de vue subjectif d'un auteur qui transforme avec son regard et sa sensibilité l'imagination en fiction, et grâce à ce rapport plus ou moins direct avec le réel, le roman permet au lecteur de transposer ses sentiments et ses expériences dans les personnages. Ce qui explique le succès de ce genre par rapport aux autres formes littéraires.

Le roman est aussi un produit de consommation et de nombreux prix récompense les œuvres les plus significatives.

5.2.- Les origines du roman

Le roman a évolué au fil des siècles. Le mot « roman » au Moyen-Âge désigne un récit en vers écrit en langue romane (latin vulgaire opposé au latin classique, langue des érudits) qui raconte les aventures d'un héros normalement chevalier. (Le Roman de la Rose).

Plus tard, au XVIIe siècle, le mot « roman » indique une œuvre en prose assez longue qui a pour sujet des aventures qui se déroulent dans un décor pastoral. (L'Astrée, d'Honoré d'Urfé).

C'est à partir du XVIIIe siècle quand le roman est influencé par le roman anglais et le développement de la presse et du feuilleton, et raconte des histoires de plus en plus proches de la réalité. Il prend des formes comme la mémoire, le roman par lettre ou les histoires breves. (Les Liaisons Dangereuses, Paul et Virginie).

Ces types de formes romanesques sont capables de satisfaire le besoin d'évasion ou d'identification du lecteur. Dans quelque cas, le roman se fait aussi l'expression plus ou moins directe d'idées philosophiques. (Candide, Voltaire) ou bien le roman s'inspire du roman picaresque espagnol.

Au XIXe siècle, le roman devient déjà un genre important car les écrivains tentent de donner une représentation précise de la réalité extérieure (histoire et société), et aussi intérieure (personnages et psychologie).

Cette tendance continue au XXe siècle, même s'il y a des changements significatifs par rapport à la structure du récit, surtout avec le mouvement appelé « Nouveau Roman ». Il s'agit d'une appellation donnée à un groupe d'écrivains qui essaient d'innover le roman. Des nouvelles techniques romanesques se développent influencées en partie par la psychanalyse, par la découverte de l'inconscient et par certains écrivains comme Prust. Le dialogue intérieur remplace le dialogue traditionnel, l'ordre des événements n'est plus chronologique, mais liés

aux associations dans la mémoire du narrateur. Le rôle du narrateur omniscient change.

Actuellement beaucoup des romans ont été adaptés pour le cinéma ou la télévision.

5.3. – *Les genres romanesques*

Les genres romanesques sont nombreux et ils n'ont pas tous la même valeur esthétique. Donc, à côté des chefs-d'œuvre de littérature on trouve des romans « à l'eau de rose » qui ont une valeur artistique. Cela explique pourquoi l'adjectif « romanesque » a parfois une connotation négative.

Les genres les plus importants (la plus part des chefs-d'œuvre élargissent généralement la classification mais ils appartiennent souvent à plusieurs genres au même temps) se développent à partir du XIX^e siècle :

- LE ROMAN D'INITIATION OU D'APPRENTISSAGE : ce type de roman décrit l'évolution d'un personnage, ses expériences, son éducation au contact du monde extérieur (L'Éducation sentimentale, Flaubert).
- LE ROMAN AUTOBIOGRAPHIQUE : c'est un récit à la première personne du singulier dans lequel l'auteur raconte sa vie et s'identifie au narrateur (Mémoires d'outre-tombe, Chateaubriand).
- LE ROMAN HISTORIQUE : c'est un roman qui se passe à une époque bien précise qui est souvent antérieure à l'époque de l'auteur, et cela peut lui permettre de dénoncer indirectement les défauts de la société de son époque. (Notre Dame de Paris, V. Hugo).
- LE ROMAN D'AVENTURES : c'est un genre très populaire. L'action est rapide et les événements se succèdent sans interruption en faisant agir les personnages dans plusieurs milieux. (Jules Verne).
- LE ROMAN PAR LETTRES : il s'agit d'une succession des lettres. Il était à la mode dans le passé et il a connu son apogée au XVIII^e siècle. (La Nouvelle Héloïse, Rousseau).
- LE ROMAN SOCIAL, RÉALISTE ET NATURALISTE : c'est un genre qui connaît son succès après la révolution industrielle et l'urbanisation des grandes villes comme Paris ou Londres. Les écrivains racontent la vie des classes populaires, des enfants exploités dans les usines, des paysans pauvres (Germinal, Zola).
- LE ROMAN D'ANTICIPATION ET DE SCIENCE-FICTION : il imagine l'avenir de l'humanité et peut anticiper le résultat des certains découverts scientifiques ou bien inventer des situations et des mondes nouveaux.
- LE ROMAN POLICIER : c'est un genre très populaire qui est né au XIX^e siècle avec l'œuvre de l'américain Edgar Allan Poe. Le roman policier est centré sur la lutte entre le bien et le mal. D'un côté, il y a le coupable, que l'on découvre à la fin du livre, de l'autre côté, le policier ou le détective qui cherche ce coupable. (Georges Simenon).
- LE NOUVEAU ROMAN : il ne s'agit pas exactement d'un genre romanesque. Les techniques romanesques traditionnelles sont complètement bouleversées (renversées), c'est-à-dire, il n'y a plus des récits linéaires et la narration fait appel au monologue intérieur et à des points de vues différentes. (N. Sarrante, M. Duras, M. Butor).

5.4. – *L'organisation du temps*

(*) Revoir au dossier quatre

Le roman a une structure fondée sur la présence d'une intrigue, c'est-à-dire, une histoire fictive qui s'inspire parfois de la réalité, d'un fait divers, ou bien d'un épisode historique.

Cette histoire est organisée dans un schéma narratif, qui à partir d'une situation initiale, passe à travers plusieurs phases plus ou moins constantes dans tous les intrigues. Un personnage ou un événement perturbe la situation de départ. Une deuxième force intervient dans l'histoire pour aider à solutionner le problème. Le dénouement peut être heureux ou malheureux.

L'intrigue peut être unique (seulement une histoire) ou complexe. Les épisodes de l'histoire peuvent être enchaînés de façon linéaire, c'est-à-dire, les uns après les autres selon l'ordre chronologique, ou bien enchâssés si une autre histoire s'insère à l'intérieur de l'intrigue principale.

En plus, le récit peut être organisé de façon continue avec des événements parallèles, de façon alternée et indépendant. Cette technique a été quelques fois adoptée par le Nouveau Roman qui s'était inspiré à ce propos du roman américain du XXe siècle.

5.5. – L'organisation de l'espace

(*) *Revoir au dossier quatre*

Hamon, Ph. ; Du Descriptif

C'est un élément qui a une double fonction car l'espace réel ou imaginaire contribue à donner au roman un aspect réaliste, ou bien suggère et symbolise des sensations, des opinions, des états d'âme

La description de l'espace peut être objective si elle est faite par un narrateur extérieur ou bien subjective si elle est faite par un personnage ou par un narrateur qui fait parti de l'histoire.

5.6. – Le point de vue du narrateur

Genette, G. ; Figures III. (Focalisation)

Linvelt. (Voix)

Auteur et narrateur ne coïncident que dans le roman autobiographique. Dans des autres cas, le narrateur fait parti lui aussi de la fiction. Il peut se confondre avec un personnage dans les romans à la première personne ou être la voix des plusieurs personnages (romans par lettres).

On parle de focalisation interne si le narrateur exprime le point de vue d'un personnage. On parle de focalisation externe si le narrateur raconte ce qu'il voit ou entend, sans décrire les pensées des personnages. La focalisation zéro se trouve dans le cas du narrateur omniscient.

Donc, il faut distinguer « qui voit » (focalisation) de « qui parle » (voix).

5.7. – Les personnages

Ils sont des personnes imaginaires, parfois inspirés des personnes réelles, que le narrateur nous fait connaître le long de l'histoire.

On distingue le personnage principal (héros ou héroïne), des personnages secondaires, et ici, il faut distinguer de nouveau des auxiliaires (ou adjuvants) et des opposants (rivaux du héros).

Les personnages sont souvent la représentation des types humains présents à travers une série de caractéristiques :

- Le nom qui est parfois révélateur du caractère et du destin du personnage.
- Le langage qui peut révéler le milieu social.
- Le rôle social.
- Le caractère psychologique.
- Les caractéristiques physiques.

Avec les nouvelles techniques romanesques, la caractérisation des personnages a beaucoup changé. Du personnage du roman réaliste (très bien décrits et définis) on est passé aux personnages effacés du Nouveau Roman, qui se révèlent uniquement à travers ses gestes et les pensées de son monologue intérieur.

5.8. – *La nouvelle*

Elle est plus populaire en France que le roman et se distingue de celui-ci à cause de sa taille réduite. Il s'agit d'un récit bref publié dans des revues ou bien sous la forme de recueil. La nouvelle est appelée souvent « conte » de façon inexacte. Aussi, elle est la forme idéale pour raconter un événement particulièrement significatif. Elle tourne généralement au tour d'un seul sujet, son rythme est assez rapide et son style est concis et essentiel.

5.9. – *Le conte*

Il comprend des textes assez brefs qui se distinguent de la nouvelle parce qu'ils décrivent une situation fantastique et irréelle. À l'intérieur du conte, on peut trouver plusieurs sous-genres :

- Conte de fée (Par exemple, Les Contes de Perrault).
- Conte philosophique (P. ex., Candide, de Voltaire), qui essaie de faire une critique de la société de son temps.
- Conte fantastique (P. ex., l'œuvre de Gautier).

6. – LA POÉSIE

6.1. – *La poésie ou la création du langage*

La poésie se différencie de la prose parce qu'elle s'exprime généralement en vers, forme d'expression qui suit des règles et des contraintes bien précises.

Le mot « poésie » dérive du grec « poiêsis », que signifie « faire », « créer ». À l'origine, la poésie était chantée ou récitée, et elle représentait un véritable travail sur les mots à la recherche du rythme et d'un nouveau langage fondé sur la régularité des vers, des rimes, des strophes, ainsi que sur le pouvoir évocateur des mots. Véritable moyen d'exploration du langage, la poésie se caractérise par l'emploi d'images et des figures de style originales, ainsi que par un lexique et une syntaxe suivent inhabituels.

À travers de la poésie, les poètes ont exprimé leurs sentiments et leurs idées philosophiques et morales. Comme le roman, la poésie est un genre littéraire qui a évolué à la fin des siècles, en modifiant ce technique et ses procédés d'écriture.

Des règles qui existent dans quelques cas depuis l'Antiquité, le Moyen-Âge ou la Renaissance, sont passées à une poésie libre de tout contrainte et qui a parfois des formes insolites de main des poètes contemporains.

6.2. – *La versification*

Le travail sur le langage n'est pas seulement fait d'inspirations, mais aussi des règles techniques de versification bien précises qu'il faut connaître pour mieux apprécier la valeur esthétique d'un poème.

On peut définir le vers comme un ensemble des mots qui selon le nombre de syllabes et les sons qu'il contient, créent des effets de rythme et de sonorité particulières. Le vers et la phrase ne coïncident pas forcément. Il y a, par exemple, un enjambement si la phrase d'un vers continue dans le vers suivant, ou un rejet quand seul le dernier mot de la phrase est placé au début du vers suivant.

6.3. – Des mètres variables

Le mètre dépend du nombre de syllabes prononcées. Le vers les plus communs ce sont les vers pairs :

- L'alexandrin : il a douze syllabes. Ce nom vient d'un poème du Moyen-Âge (Le Roman d'Alexandre). Il se divise en deux parties appelées hémistiches de six syllabes. Ces parties sont séparées par une pause appelée césure. Les romantiques, et en particulier Victor Hugo, ont créé des alexandrins divisés en trois parties quatre syllabes chacune.
- Décasyllabe : avec dix syllabes.
- Octosyllabe : avec huit syllabes.
- Il existe en plus des poèmes avec des vers impairs ou des vers libres qui présentent un mètre irrégulier.

6.4. – Le décompte syllabique

Pour bien compter les syllabes, il faut faire attention à la position du « e muet ». Si elle est à l'intérieur du vers, on compte la syllabe à laquelle il appartient, sauf si le mot qui suit commence par voyelle. Si au contraire, elle est à la fin du vers, on ne le compte pas.

Pour que le mètre soit respecté il peut arriver que l'on compte dans un mot une syllabe de plus (diérèse) ou de moins (synérèse).

6.5. – Les strophes

Les strophes sont les équivalents des paragraphes en prose. Plusieurs vers regroupés ensemble forment des strophes qui sont séparés entre elles par un espace. Chaque strophe est appelée de manière différente selon le nombre de vers qui la compose :

- Le quatrain (4 vers)
- Le quintil (5 vers)
- Le sizain (6 vers)
- Le huitain (8 vers)
- Le tercet (3 vers) et le distique (2 vers) constituent plutôt des groupes des vers que de strophes, parce que les vers qui les composent ne permettent pas une véritable alternance des rimes.

Certains poèmes présentent aussi un refrain qui est un vers ou un ensemble des vers qui est répété régulièrement dans le même poème.

6.6. – Les rimes

La rime est la répétition du même son à la fin de deux ou plusieurs vers :

- La répétition : d'une part, la rime peut être pauvre si on répète un seul son (vu / su) à la fin du chaque vers. On parle, d'autre part, de rime suffisante quand on répète deux sons (sourd / amour). Et

finalement on parle de rime riche si on répète trois ou plus sons (mer / aimer).

- Le genre : on distingue la rime féminine, si le vers se termine par un « e muet », et la rime masculine dans tous les autres cas.
- La disposition : on distingue les suivies ou plates (aabb), les rimes embrassées (abba) et les rimes croisées (abab).

À part ces trois critères de classification, ils existent d'autres effets sonores :

- Rime intérieure : si la rime a lieu entre des sons à l'intérieur du vers.
- Allitération : si le son des certaines consonnes revient dans le même vers.
- Assonance : si se répètent des sons vocaliques.

6.7. – Les formes poétiques

Ils existent des nombreuses formes poétiques qu'il est possible de reconnaître à partir de la répartition des vers et des strophes. Les plus importantes sont :

- Le sonnet : est d'origine italien et a été introduit en France au XVI^e siècle par les poètes de la Pléiade. Est la forme poétique la plus répandue (Ronsard, Du Bellay, certains poèmes de Baudelaire – XIX^e –, Nerval, Apollinaire). C'est un poème à forme fixe composé de quatorze vers qui ont de mètre identique (alexandrin, décasyllabe, ou octosyllabe généralement). Ils sont repartis en quatrains plus deux tercets. La forme du sonnet est rigide et le poète organise ses mots de façon logique et presque géométrique. Le quatrain et le tercet culminent dans le dernier vers qui doit constituer une sorte de chute et doit créer une synthèse et un effet de surprise. Les rimes des deux quartets sont identiques, embrassées dans la plus part des cas ; et dans les tercets, il y a des variations.
- Le rondeau : il signifie « danser en rond » et il a été lié à la danse et au chant. Il remonte au Moyen-Âge et a été repris ensuite par certains poètes (par exemple Mallarmé, du XIX^e siècle). Il est composé d'un seul strophe avec un refrain au Moyen-Âge, et il comprend plusieurs strophes à partir du XVI^e siècle, toujours caractérisé par un refrain d'une strophe à l'autre.
- L'ode : c'est une longue poème lyrique (expression des sentiments du poète). Le poète se sert de cette forme pour célébrer généralement des grands événements ou des héros. C'est une forme poétique très ancienne qui dérive de deux types d'odes antiques :
- L'ode pindarique : célèbre des dieux et des héros et avait une forme fixe. Elle est formée d'une strophe, d'une antistrophe et d'une épode (troisième partie d'une ode). La littérature française conte des exemples dérivés de ce type d'ode (L'ode pour la paix, La Fontaine).
- L'ode anacréontique : elle présente une longue poème lyrique qui n'est pas divisée en strophes. (Odes, Victor Hugo).
- La ballade : c'est un terme dérivé du terme provençal « balar ». C'est un poème lyrique chanté au Moyen-Âge, avec des accompagnements d'un instrument à corde. Composé à trois strophes qui se terminent avec le même vers (refrain) et sont suivies d'un envoi qui a la longueur d'une demi-strophe (dernière strophe de quatre vers qui dédie le poème à quelqu'un). La forme du poème est rigoureuse. Le nombre de vers correspond au nombre de syllabes de chaque vers et les rimes sont disposées de façon précise, le plus souvent croisée (abab-bcbc). La ballade a connu son apogée au XIV^e et XV^e siècles (ballades de François Villon) et après elle, la ballade a été rejetée par la Pléiade au XVI^e siècle et elle est redécouverte par les poètes du XIX^e siècle qui la transforment librement selon l'influence anglo-saxonne (Odes et Ballades, Victor Hugo).
- Le pantoum : cette forme poétique dont le nom signifie « chant malais » a été introduite en France au XIX^e siècle par un orientaliste appelé Fouinet et elle a été utilisée surtout par les Parnassiens. Il a été

repris aussi par Baudelaire et Victor Hugo. Cette forme présente parfois une construction un peu différente du schéma original. Le schéma prévoit quatre quatrains où les vers se succèdent de la façon suivante : les vers deux et quatre du premier quatrain deviennent les vers un et trois du deuxième quatrain. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le dernier vers reprend le premier.

- Les stances : le mot « stances » signifie « strophes », c'est-à-dire, les stances sont un ensemble de strophes. Elles sont souvent utilisées en théâtre dans les pièces en vers, et présente souvent un discours à la deuxième personne, dans lequel le poète exprime ses pensées, ses méditations, ses sentiments
- La fable : elle existe depuis l'Antiquité, et sont encore célèbres dès nos jours. En France, la fable est liée à l'œuvre de La Fontaine (XVIIe siècle), une satire de la société de son temps. Il s'agit d'un court récit en vers dont les personnages sont surtout des animaux. Elle amuse et fait réfléchir au même temps, et comporte généralement une moralité ou maxime.
- Les nouvelles formes de poésie : la poésie moderne comprend une série de nouvelles formes stylistiques qui refusent les contraintes et des règles de versification de la poésie traditionnelle. Déjà à partir du XIXe siècle, les poètes cherchent plus de liberté stylistique pour mieux s'exprimer. Victor Hugo insiste sur l'importance de la liberté stylistique pour le poète. Verlaine souligne la nécessité d'une poésie musicale qui refuse les contraintes de la rime. Baudelaire et Rimbaud trouvent à travers leurs poèmes en prose des nouvelles façons d'écrire des poèmes. Dans le XXe siècle c'est Apollinaire qui, sur l'influence des avant-gardes du début du siècle, renouvait la poésie avec la mise en image de ses poèmes dans les calligrammes.

7.- LE THÉÂTRE

7.1.- Introduction

Un texte théâtral est facile à identifier du point de vue graphique car chaque réplique est précédée du nom du personnage qui la prononce. Mais ce qui caractérise ce type de genre littéraire c'est qu'il n'est pas destiné à être lu. En effet, d'après son sens étymologique « theatron », mot grec qui signifie « ce que l'on voit », il doit être mis en scène et joué par des acteurs.

Une œuvre théâtrale, en vers ou en prose, sollicite des émotions du spectateur et le fait réfléchir et l'instruire au même temps.

Selon Aristote, le spectateur qui s'identifie dans un personnage peut rendre conscience de soi-même à travers une catharsis (purification). D'où la fonction très importante du théâtre sur le public.

Bertold Brecht (dramaturge allemand) a soutenu au contraire la nécessité qu'il y ait une distance entre les personnages et le spectateur afin que ce dernier ne se fasse pas influencer par l'illusion théâtrale, et soit poussé à l'action.

Le théâtre est un art à pleine évolution, encore très populaire nos jours malgré la concurrence du cinéma et de la télévision. Les plus grandes villes proposent des saisons théâtrales avec des nombreux spectacles. Il y a des festivals de théâtre provenant de chaque coin de la planète. Parmi, le festival français le plus connu est le festival d'Avignon, qui depuis sa création en 1947 propose chaque année au mois de juillet des dizaines de spectacles.

7.2.- Les règles classiques au nouveau théâtre

Le théâtre français se développe au Moyen-Âge à partir des pièces religieuses appelées « mystères » qui sont

joués sur les parvis des églises ou sur la place publique. Ensuite, des brèves pièces comiques appelées « farces » alternent avec ces pièces sacrées et se distinguent du théâtre proprement religieux.

L'âge d'or du théâtre français est le XVII^e siècle, quand cette forme de spectacle est soutenue par le roi, en particulier Louis XIV. Les pièces de théâtre à cette époque ont aussi la fonction d'illustrer le prestige royal, et sont jouées à la Cour, donc, cela se transforme quelques fois en une véritable affaire d'État. Corneille et Racine créent des tragédies superbes. Molière fait de la comédie un art véritable.

Au XVIII^e siècle, le théâtre bourgeois refuse les héros de la tragédie classique et préfère exploiter des thèmes liés à la réalité du temps. Beaumarchais et Marivaux sont les deux meilleurs écrivains de ce genre à cette époque-là.

Les Romantiques au XIX^e siècle contestent les règles classiques et essaient de renouveler profondément le théâtre.

Au XX^e siècle, le théâtre change profondément et connaît des expressions nouvelles. Dans le théâtre de l'Absurde, il n'existe plus des règles, il n'y a plus d'intrigues au sens propre du thème, et les personnages n'ont pas d'épaisseur psychologique. Les plus représentatifs sont E. Ionesco (La contrainte chaure et Rhinovéros) et S. Beckett (En attendant Godot)

7.3. – Les règles classiques

La règle des trois unités dérivée des règles d'Aristote et codifiée en France au XVII^e siècle et s'appuie sur le principe que la réalité représentée doit imiter l'action réelle :

- L'unité de temps veut que le temps de l'action théâtrale ne dépasse pas une journée.
- L'unité de lieu prévoit que le lieu où la scène se déroule soit toujours le même.
- L'unité d'action dit que la pièce doit comprendre une seule action.

Appart à ces trois règles, la pièce doit répondre à des exigences de vraisemblance et donc, ne pas montrer d'événements irréels ou fantastiques ; et finalement de bienséance (sans scènes violentes ou interdites), donc tous les combats, les assassinats, etc. doivent avoir lieu hors de la scène et être simplement relatés par les personnages.

7.4. – Les genres théâtraux

7.4.1. – La tragédie

C'est un genre théâtral très ancien. Selon la tradition, la tragédie a été inventée par le poète grec Thespis, le premier à faire jouer ce poème par des personnages masqués. La tragédie est l'imitation (« mimesis ») d'un événement faite par des personnages en action.

Les personnages sont légendaires ou réels et la scène se passe dans l'antiquité grecque ou romaine, ou bien à l'époque biblique.

L'action prévoit toujours un conflit entre l'homme et les forces qui le dépassent. L'action doit permettre au spectateur de s'identifier et de se purifier de ses passions à travers de la catharsis (« purification »).

Les œuvres de Corneille et Racine (XVII^e siècle) écrites en Alexandrin sont les exemples les plus célèbres de la tragédie classique française.

7.4.2. – La comédie

Il est un genre qui remonte aussi à l'Antiquité et comprend des pièces variées. Il produit un effet comique et met en scène des situations et des personnages de la vie ordinaire qui appartiennent généralement à la même époque que celle de l'auteur.

Les personnages ne sont pas des héros illustres mais de bourgeois ou des personnes de condition sociale modeste.

Contrairement au dénouement de la tragédie, la comédie finit bien, grâce souvent au coup de théâtre (un événement qui n'est pas compris).

L'exemple le plus illustre de la comédie française est l'œuvre de Molière, qui au XVII^e siècle transforme ce genre et lui donne une dignité semblable à celle de la tragédie.

7.4.3. – Le vaudeville

Il représente une forme particulière de comédie qui connaît beaucoup de succès surtout entre le XIX^e et le XX^e siècle. Ce type de représentation signifie selon son étymologie « voix de ville » et désigne des types de pièces différentes au fil des siècles.

Au Moyen-Âge, le vaudeville indique une chanson de rue dont le thème est satirique. Au XVII^e siècle, ce genre devient une pièce où les chansons et les ballets se mêlent à l'action. Au XIX^e siècle ce genre met en scène une intrigue amoureuse où ses personnages sont souvent des types figés qui appartiennent à la bourgeoisie.

7.4.4. – Le drame

Ce mot signifie « action » en grec. C'est un genre qui sous la forme de drame bourgeois naît au XVIII^e siècle quand on ressent la nécessité d'une représentation théâtrale qui met en scène des situations sociales plutôt que des personnages. Les personnages sont toujours bourgeois. On a des exemples très célèbres : Diderot (Le père de famille) et Beaumarchais (Les deux amis).

Au XIX^e siècle le drame est repris par les romantiques qui représentent la lutte entre le Bien ou le Mal. Le drame romantique mélange les genres, le tragique avec le comique pour que la représentation soit le plus fidèle possible à la réalité. Ces personnages sont des nobles ou des personnages historiques et la scène se passe à l'époque moderne, c'est-à-dire, à partir de la Renaissance.

7.4.5. – Le théâtre au XX^e siècle

Le théâtre au XX^e siècle présente différents genres. Il y a le théâtre de boulevard qui continue la tradition de vaudeville. Il y a le théâtre engagé de Sartre et Giraudoux. Et puis des nouvelles formes de comédie non codifiées. Mais la vraie nouveauté du théâtre moderne est représentée par le théâtre de l'absurde, qui révolutionne la façon de concevoir l'intrigue et des personnages (Ionesco, Beckett).

7.5. – La composition d'une pièce théâtrale

Le texte d'une pièce théâtrale écrit en vers ou en prose se compose généralement d'un dialogue entre les différents personnages et des didascalies, c'est-à-dire, sorte de discours accompagnateur qui renseigne à la fois ce qui n'est pas dit sur la scène et sur la mise en scène elle-même.

La didascalie renseigne sur le nom des personnages, sur le décor, sur le découpage de la pièce en actes, scènes ou tableaux. L'auteur se sert de la didascalie également pour donner des renseignements sur les bruits, les lumières, les vêtements, les gestes des personnages

À l'intérieur du dialogue, il y a aussi des différences à faire. Toute l'action se passe directement sur la scène. Le narrateur ne peut pas intervenir pour raconter au public ce qui se passe. Alors, tout est communiqué à travers les répliques des personnages. Il est évident, donc, que ce dialogue prenne plusieurs formes pour mieux communiquer avec le public :

- Le dialogue proprement dit, composé des répliques. Il a lieu entre deux ou plusieurs personnages.
- Le monologue est représenté par le discours à haute voix d'un personnage qui, pourtant, ne s'adresse pas au public, mais à soi-même ou à un interlocuteur absent. Il s'agit d'un passage très important dans le théâtre classique et il représente une pause dans l'action, un moment de repos.
- La tirade est un long discours placé à l'intérieur d'une réplique, et même si cette forme semble être adressée à un interlocuteur, la tirade est en réalité destinée au public.
- L'aparté est une forme particulière de monologue dans laquelle un personnage s'adresse au public en créant une sorte de complicité avec le spectateur, et en effet, si un ou plusieurs autres personnages sont sur la scène au moment de l'aparté, ils sont supposés ne pas entendre ce qui est dit.

7.6. – Les parties d'une pièce théâtrale

Les pièces de théâtre sont divisées en actes, scènes et tableaux pour exigences scéniques et pour respecter une certaine compréhension dans l'action.

Les nombres des actes qui composent la pièce sont variables et chaque acte est organisé autour des événements significatifs et se composent de plusieurs scènes.

Dans le théâtre moderne, certaines pièces ne sont pas divisées en actes mais en tableaux, c'est-à-dire, en plusieurs parties qui n'ont pas une union ni une continuité logique.

7.7. – L'action dans une pièce théâtrale

La plus part des pièces théâtrales suivent un schéma narratif ou les événements progressent selon un ordre établi. La situation initiale est présentée dans la première scène appelée « scène d'exposition ». Cette partie de la pièce est très importante car elle expose le moment et le lieu de l'action, et donne des renseignements sur certains personnages. Ensuite, on arrive progressivement au nud de l'action, c'est-à-dire, le moment central de l'action qui exprime un conflit (par exemple, une trahison, un amour impossible) entre les aspirations du personnage principal et les obstacles qui empêchent la réalisation de ses désirs.

A travers un certain nombre de péripéties et de vicissitudes, la pièce se termine par un dénouement, c'est-à-dire, par une interrogation sans réponse ou par un événement incompris qui porte la solution du conflit, etc.

7.7. – La composition d'une pièce théâtrale

Au théâtre, les personnages sont présentés principalement à travers le dialogue. Grâce à ce qu'ils disent et aussi à ce que les personnages disent les uns à propos des autres. En outre, il faut tenir compte aussi des nombreux signes non verbaux (par exemple, des gestes, des mimiques, des costumes).

Dans les pièces classiques les personnages étaient très importants et beaucoup d'œuvres théâtrales ont le nom du personnage pour titre. Les personnages représentent des types humains différents. Il y a des personnages universels qui symbolisent des vices ou des vertus, par exemple, l'avarice, la séduction, l'honneur. Les personnages peuvent être des figures plus floues nuancées que l'on trouve surtout dans le théâtre de l'absurde.

Il ne faut pas oublier non plus qu'une personne est aussi déterminé par l'importance de l'acteur qui joue son rôle, et par la vision que le metteur en scène a de ce rôle.

7.8. – La mise en scène d'une pièce théâtrale

La mise en scène est un travail d'équipe auquel participent beaucoup des personnes que l'on ne voit pas sur la scène :

- Le metteur en scène
- L'auteur (s'il est vivant)
- Les costumiers
- Les décorateurs
- Les éclairagistes
- Les machinistes
- Le compositeur (si la pièce comprend de la musique)

Le espace théâtral est très important car c'est là que se déroule l'action. Cet espace théâtral peut être traditionnel, avec la scène placée en face du public ou bien organisée autour d'une scène centrale, ou encore organisée en plusieurs scènes indépendantes.

Quand la scène se déroule sur le même plateau, l'exiguïté de celui-ci oblige quelques fois à des astuces pour donner une impression d'espace. Malgré les astuces de la mise en scène, il faut dire que le théâtre est un lieu où le public assiste par convention que l'action représentée soit une illusion qui simplifie et grossit la réalité au même temps.

Le décor contribue aussi à cette illusion théâtrale et peut être réaliste, quand il essaie de reproduire la réalité, ou symbolique, si crée un espace imaginaire.

Finalement, les objets sur la scène peuvent avoir soit une fonction accessoire (par exemple, pour situer une époque ou un lieu précis) soit une fonction symbolique (par exemple, pour rappeler un thème dominant dans la pièce).